



Saunier Duval

THEMA CONDENS

Notice d'emploi



Chaudière à condensation

- F AS 12
- F AS 25
- F 25
- F 30



TABLE DES MATIÈRES

LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

1	Lisez-moi	3
	1.1 Bienvenue	3
	1.2 Guide rapide d'utilisation	4
	1.3 Enregistrement de votre garantie	5
	1.4 Entretien annuel	5
	1.5 Première mise en service	5
2	Présentation de l'appareil	6
	2.1 Description	6
	2.2 Contact pour plus d'informations sur les accessoires	6
3	Documentation produit	6
	3.1 Rangement des documents	6
	3.2 Explication des symboles	7
4	Sécurité	7
	4.1 Que faire si vous sentez une odeur de gaz ?	7
	4.2 Instructions de sécurité	7
5	Garantie / Responsabilité	8
	5.1 Conditions de garantie	8
	5.2 Utilisation de l'appareil / responsabilité du fabricant	9
6	Recyclage	10
	6.1 Appareil	10
	6.2 Emballage	10

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

7	Utilisation de l'appareil	11
	7.1 Tableau de bord	11
	7.2 Mise en marche / arrêt	12
	7.3 Réglages	12

TABLE DES MATIÈRES

BESOIN D'AIDE ?

8	Dépannage.....	14
9	Dispositifs de sécurité de l'appareil.....	15
	9.1 Protection de la chaudière contre le gel.....	15
	9.2 Protection de l'installation contre le gel.....	15
10	Maintenance et entretien de l'appareil	16
	10.1 Nettoyage.....	16
	10.2 Entretien régulier.....	16
	10.3 Pièces de rechange	16
11	Contactez votre service après-vente.....	16

LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

1 Lisez-moi

1.1 Bienvenue

Merci d'avoir choisi Saunier Duval, première marque française de chaudières murales au gaz.

Saunier Duval vous offre toutes les garanties de sérieux et de qualité que vous êtes en droit d'attendre :

- Un site de production basé à Nantes qui a pour fer de lance l'excellence industrielle, la qualité et l'innovation.
- L'usine de Nantes bénéficie de la norme QSE (intégration des trois grands domaines ISO 9001 pour la qualité, ISO 14001 pour l'environnement et OHSAS 18001 pour la sécurité).
- Aujourd'hui, elle produit 385000 chaudières et 59000 chauffe-bains.
- Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :



LIGNE CONSEIL PARTICULIERS

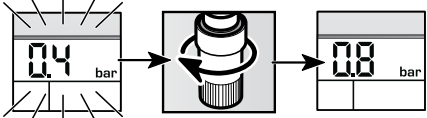
09 74 75 02 75

Coût appelant métropole : 0.022€ TTC/minute
et 0.09 € TTC de coût de mise en relation

1.2 Guide rapide d'utilisation

Ce guide a été conçu pour que vous puissiez utiliser votre appareil immédiatement après son installation.

Ce guide suppose que l'appareil ait été installé et mis en service par un professionnel qualifié.

 Bouton marche/arrêt Appuyez sur le bouton pour allumer ou éteindre l'appareil	 Mode de fonctionnement de la chaudière  Chauffage seul  Chauffage + eau chaude  Eau chaude
 Température eau chaude (suivant le type d'installation) Réglage de la température 	 Température chauffage Réglage de la température 
 Allumage du brûleur  Défaut manque d'eau  Anomalie  Contactez un professionnel qualifié	 En cas d'anomalie Appuyez sur le bouton  Si un défaut  apparaît, contactez un professionnel qualifié.
 Si la pression affichée est inférieure à 0,5 bar, remplissez l'installation en ouvrant le robinet bleu situé sous l'appareil jusqu'à obtenir une pression comprise entre 0,8 et 1,2 bar.	- La chaudière ne peut être installée dans un local que si celui-ci répond aux prescriptions de ventilation appropriées. - Lire la notice technique avant d'installer la chaudière. - Lire attentivement la notice d'emploi avant d'allumer la chaudière.



Consultez les chapitres « Sécurité » et « Garantie » qui contiennent des informations importantes pour votre sécurité.

1.3 Enregistrement de votre garantie

VAILLANT GROUP FRANCE S.A. vous offre une garantie pièces de 2 ans à compter de la date de mise en service de votre chaudière.

- Merci de vous reporter au chapitre «Garantie / Responsabilité» pour connaître les modalités d'application de cette garantie.

La mise en service de votre chaudière ayant été effectuée, la Station Technique Agréée transmettra à nos services la «demande de garantie» livrée avec votre appareil.

- Assurez-vous que cela a bien été fait, cet enregistrement nous permettra de vous envoyer, par courrier, votre carte de garantie.

1.4 Entretien annuel

Conformément à la circulaire ministérielle du 09-08-78, l'entretien de la chaudière est obligatoire (visite annuelle).

Il doit être confié à un professionnel qualifié.

Selon la norme NF X 50-010, la visite annuelle d'entretien doit comprendre, au minimum :

- le nettoyage du corps de chauffe, du brûleur et de l'extracteur,
- la vérification de la pompe,
- la vérification et le réglage des organes de régulation,
- la vérification des dispositifs de sécurité et notamment la sécurité VMC si incorporée dans la chaudière,
- la vérification des débits de gaz et réglage de la combustion avec analyse des fumées.

1.5 Première mise en service

La chaudière qui vous a été installée par un professionnel qualifié a fait l'objet de nombreux contrôles qualitatifs.

Ce dernier est à même de vérifier que toutes les contraintes techniques liées au raccordement de l'appareil, aux arrivées et aux évacuations ainsi qu'aux caractéristiques du local où il est monté sont respectées. Toutefois, afin que vous puissiez bénéficier au mieux de ses performances, votre chaudière, aussitôt installée, devra impérativement faire l'objet d'une mise en service consistant en des contrôles de fonctionnement de la chaudière et réglages spécifiques à l'installation sur laquelle elle est raccordée.

La Station Technique Agréée Saunier Duval de votre choix, composée de professionnels qualifiés régulièrement formés sur nos produits, effectuera rapidement et gratuitement la mise en service de votre chaudière sur simple demande de votre part. Cette mise en service intervient après l'établissement d'un Certificat de Conformité par le professionnel ayant réalisé l'installation de votre chaudière.

Pour obtenir la liste des Stations Techniques Agréées Saunier Duval de votre département, rendez-vous sur le site Internet www.saunierduval.fr, rubrique « Trouver un professionnel » :

- Cochez «Stations Techniques Agréées» et saisissez le numéro de votre département.
La liste complète apparaîtra alors.
- Ou contactez-nous sur notre ligne conseil particuliers :



LIGNE CONSEIL PARTICULIERS

09 74 75 02 75

Coût appelant métropole : 0,022€ TTC/minute
et 0,09 € TTC de coût de mise en relation

2 Présentation de l'appareil

2.1 Description

La chaudière Thema CONDENS est un appareil qui utilise la technologie dite à condensation, cette dernière étant fondée sur la récupération de la chaleur des gaz de combustion. Grâce à ce principe de fonctionnement, la chaudière consomme moins d'énergie et contribue à réduire les émissions de CO₂ de votre foyer.

La chaudière Thema CONDENS fournit à la fois le chauffage central et l'eau chaude sanitaire instantanée.

La chaudière THEMA AS CONDENS est un appareil de chauffage qui peut être raccordé à un système muni d'un ballon d'eau chaude sanitaire.

Cet appareil est un appareil de type étanche équipé d'un système d'évacuation des fumées avec admission d'air et évacuation des produits de combustion. Ce système d'évacuation des fumées permet d'installer l'appareil dans n'importe quelle pièce, sans qu'il soit nécessaire de prévoir de système de ventilation supplémentaire.

L'installation et la première mise en fonctionnement de l'appareil doivent être effectuées par un professionnel qualifié uniquement. Ce dernier est responsable de la conformité de l'installation et de la mise en fonctionnement selon la réglementation en vigueur.

Vous devez également faire appel à un professionnel qualifié pour effectuer l'entretien et les réparations de l'appareil, ainsi que pour tout réglage concernant le gaz.

Saunier Duval a spécialement développé une gamme d'accessoires destinée à vous aider à tirer le meilleur rendement de votre appareil.

2.2 Contact pour plus d'informations sur les accessoires

Une régulation pour plus de confort

En option, THEMA CONDENS peut être associée à un thermostat d'ambiance de la gamme EXACONTROL. Vous pourrez ainsi programmer la température de votre intérieur selon vos envies de confort et les périodes d'occupation de votre logement.

En complément, l'installation d'une sonde extérieure permettra à votre chaudière d'adapter automatiquement la température du chauffage aux variations de la météo !

- Contactez un professionnel qualifié pour plus de précisions sur les accessoires de confort Saunier Duval.

3 Documentation produit

3.1 Rangement des documents

- Assurez-vous que ce manuel est rangé à proximité de l'appareil afin de pouvoir vous y référer ultérieurement. En cas de déménagement, assurez-vous que ce manuel reste rangé à proximité de l'appareil afin que les nouveaux propriétaires puissent s'y référer ultérieurement.
- Lisez et respectez ces consignes afin de garantir que votre appareil fonctionne de manière efficace et en toute sécurité.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages occasionnés du fait du non-respect des consignes du présent manuel.

3.2 Explication des symboles



DANGER : Risque de blessure corporelle.



DANGER : Risque de choc électrique.



ATTENTION : Risque de dégradation de l'appareil ou de son environnement.



IMPORTANT : Information utile.

4 Sécurité

4.1 Que faire si vous sentez une odeur de gaz ?

En cas d'odeur de gaz :

- ne recherchez pas une fuite de gaz à l'aide d'une flamme nue.
- n'actionnez pas d'interrupteur électrique et n'utilisez pas de téléphone ou d'objets susceptibles de provoquer une étincelle.
- ouvrez immédiatement les fenêtres et les portes afin de ventiler le lieu.
- fermez l'alimentation en gaz au niveau de la vanne d'arrêt.
- alertez les autres occupants du bâtiment.
- appelez le numéro d'urgence de votre fournisseur de gaz.

4.2 Instructions de sécurité

Vous devez vous conformer aux recommandations et aux consignes de sécurité suivantes :

- Ne touchez jamais aux dispositifs de sécurité.
- N'essayez jamais d'apporter des modifications à l'appareil ou à son environnement car cela pourrait avoir une incidence sur la sécurité du fonctionnement de l'appareil.
- N'abîmez pas et n'enlevez pas les joints des composants.
- Ne procédez pas à l'entretien ni au dépannage de l'appareil vous-même. Seuls des professionnels qualifiés sont autorisés à intervenir sur l'appareil.
- Ne laissez pas des enfants faire fonctionner l'appareil.
- N'obstruez pas le système d'évacuation des fumées.

Certaines modifications de votre habitation peuvent affecter le bon fonctionnement de votre appareil. Il est conseillé de consulter votre installateur avant de procéder à des travaux.

- N'exposez pas l'appareil à un fort taux d'humidité.
- N'utilisez pas et ne stockez pas de matériaux explosifs ou inflammables (comme de l'essence, des aérosols, des solvants, des détergents à base de chlore, de la peinture, de la colle, etc.) dans la même pièce que l'appareil. Dans certaines circonstances, ces substances peuvent être corrosives.
- Ne touchez pas les surfaces chauffées de l'appareil (comme, entre autres, la conduite de sortie et les raccords hydrauliques) pendant et après le fonctionnement de l'appareil car ces surfaces peuvent rester chaudes pendant un certain temps. Vous risqueriez de vous brûler ou de vous échauder.

- Faites attention lorsque vous utilisez le robinet d'eau chaude : l'eau qui en sort peut être très chaude.

L'appareil contient des pièces métalliques (composants). Elles doivent être manipulées et nettoyées avec soin. Soyez particulièrement attentifs aux bords coupants.

- En cas de fuite d'eau, coupez immédiatement l'alimentation en eau froide de l'appareil et faites réparer la fuite par un professionnel qualifié.
- Ne stockez pas et ne posez pas d'objets sur l'appareil.

5 Garantie / Responsabilité

5.1 Conditions de garantie

VAILLANT GROUP FRANCE S.A. vous offre une garantie pièces de DEUX ANS (et de CINQ ANS sur l'échangeur chauffage exclusivement), à compter de la date de mise en service de votre chaudière, qui couvre tout remplacement de pièce reconnue défectueuse, à l'exclusion des frais de main-d'œuvre et de déplacement.

Cette garantie pièces constructeur est subordonnée à un entretien annuel réalisé par un professionnel qualifié qui devra notamment vérifier, nettoyer et régler l'appareil au moins 1 fois par an, voire plus si nécessaire (conformément à la circulaire ministérielle du 09/08/78).

Nous nous engageons, en conséquence, à réparer ou à remplacer purement et simplement les pièces reconnues défectueuses à l'origine, après retour en nos usines pour examen.

La réparation des pièces ou leur remplacement pendant la période de garantie constructeur ne peut avoir pour effet de prolonger la durée initiale de celle-ci.

La garantie pièces constructeur ne saurait être retenue en raison d'une mauvaise installation de l'ensemble de chauffage, de conditions de stockage inappropriées ainsi qu'en cas de fonctionnement défectueux ou de détérioration de la chaudière résultant d'un usage anormal ou abusif, d'une insuffisance d'entretien, d'une inadéquation au gaz utilisé.

Elle est conditionnée à la réalisation de l'installation en conformité avec les règles de l'art, les normes en vigueur, les instructions particulières figurant sur la notice d'installation ainsi qu'à la qualification technique et professionnelle des entreprises responsables des réparations ou de la maintenance ultérieures.

La garantie pièces constructeur ne couvre pas :

- les détériorations consécutives à des modifications de la nature ou de la pression inadéquate ou irrégulière de l'eau ou du gaz, de la qualité de l'eau (tels que par exemple, calcaire, entartrage, embouage...) ou à un changement de caractéristiques de la tension électrique d'alimentation.
- les interventions effectuées par d'autres entreprises que celles spécialement qualifiées.

Certificat de conformité : par application de l'article 25 de l'arrêté du 02/08/77 modifié et de l'article 1 de l'arrêté modificatif du 05/02/99, le professionnel qualifié ayant réalisé l'installation de votre chaudière est tenu d'établir un certificat

de conformité approuvé par les ministres chargés de la construction et de la sécurité du gaz :

- de modèle 2 après réalisation d'une installation de gaz neuve ou déplacement de chaudière,
- de modèle 4 après remplacement d'une chaudière par une nouvelle.

5.2 Utilisation de l'appareil / responsabilité du fabricant

La garantie détaillée ci-dessus s'applique sous réserve des conditions suivantes :

- L'appareil doit être installé par un professionnel qualifié conformément aux consignes d'installation.
- L'appareil est réservé à un usage dans des conditions normales et est utilisé conformément aux consignes de fonctionnement et d'entretien du fabricant.
- Pendant la période de garantie, seul un professionnel qualifié doit entretenir, réparer, démonter ou modifier l'appareil.
- La réparation ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie n'engendre pas la prolongation de cette période.

Le fabricant ne sera en aucun cas tenu responsable pour :

- Les défauts ou dommages résultant d'une installation incorrecte ou insuffisante, d'un entretien non adapté ou du mauvais réglage du gaz ou de l'eau.
- Tout défaut du système auquel l'appareil est raccordé.

- Tout défaut résultant d'une protection antigel non adaptée.
- Toute détérioration ou mauvais réglage résultant de changements dans la nature ou dans la pression du gaz ou de l'eau utilisés, ou d'un changement dans les caractéristiques de la tension d'alimentation électrique.
- Pour plus d'information, consultez nos Conditions Générales de Vente.



Cet appareil doit être installé uniquement dans les pays mentionnés sur la plaque signalétique.

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris des enfants) présentant des restrictions physiques, sensorielles ou mentales, ainsi qu'un manque d'expérience ou de connaissances. Pour garantir la sécurité de ces personnes, elles devront faire appel et être dirigées par des personnes compétentes afin de leur expliquer l'utilisation de cet appareil.

- Assurez-vous que les enfants ne jouent pas avec cet appareil.

6 Recyclage

Nous vous conseillons de recycler l'emballage de l'appareil de manière responsable.

6.1 Appareil

L'appareil est principalement constitué de matériaux recyclables.

L'appareil doit être recyclé conformément à la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) qui impose notamment :

- la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques,
- le traitement sélectif systématique de certains composants et de substances dites dangereuses,
- la réutilisation, le recyclage et la valorisation des DEEE collectés.



Ce symbole signifie que cet appareil ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères, qu'il fait l'objet d'une collecte sélective en vue de sa valorisation, de sa réutilisation ou de son recyclage.

- Confiez l'appareil à un point de collecte approprié pour le traitement, la valorisation, le recyclage des déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.



En respectant cette directive, vous faites un geste pour l'environnement, vous contribuez à la préservation des ressources naturelles et à la protection de la santé humaine.

6.2 Emballage

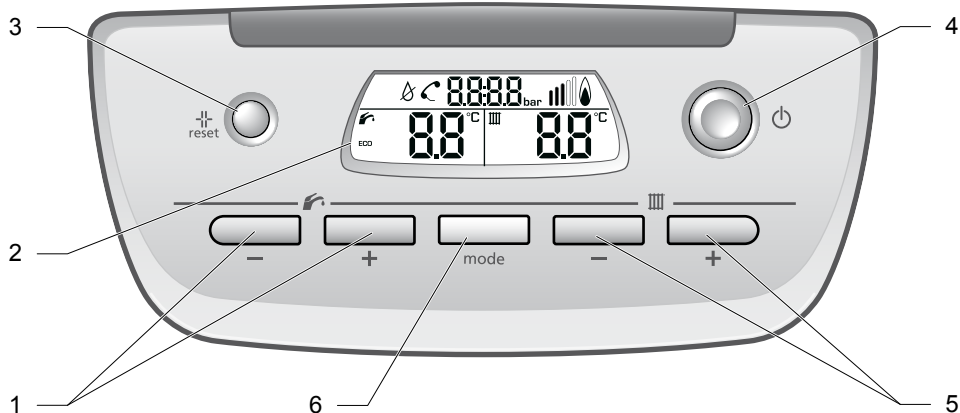
Le professionnel qualifié qui a installé l'appareil doit :

- trier les déchets de manière à séparer ceux qui peuvent être recyclés (cartons, plastiques...) et ceux qui ne peuvent pas être recyclés (cerclage...),
- éliminer ces déchets conformément à la réglementation en vigueur.

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

7 Utilisation de l'appareil

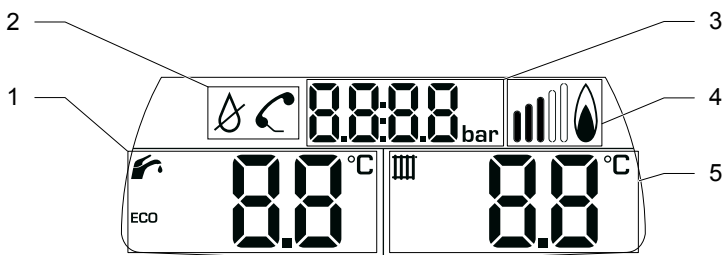
7.1 Tableau de bord



Légende

- | | |
|---|--|
| 1 Réglage de la température de l'eau du circuit sanitaire | 4 Bouton marche/arrêt |
| 2 Afficheur | 5 Réglage de la température de l'eau du circuit de chauffage |
| 3 Bouton reset | 6 Sélection du mode de fonctionnement |

7.1.1 Afficheur



Légende

- | | |
|------------------------------------|---|
| 1 Température du circuit sanitaire | 4 Indicateur de fonctionnement du brûleur |
| 2 Symboles de défaut | 5 Température du circuit de chauffage |
| 3 Pression du circuit de chauffage | |

7.2 Mise en marche / arrêt

7.2.1 Mise en marche

- Assurez-vous que :
 - L'appareil est alimenté électriquement,
 - Le robinet de gaz est ouvert
 - La vanne d'alimentation d'eau du logement est ouverte
- Appuyez sur le bouton marche/arrêt (4).

L'afficheur du tableau de bord s'allume.
Après un cycle d'initialisation de quelques secondes, l'appareil est prêt à fonctionner.

7.2.2 Arrêt

- Appuyez sur le bouton marche/arrêt (4).

L'appareil n'est plus alimenté et l'afficheur s'éteint.

Nous vous recommandons de fermer l'alimentation en gaz de l'installation en cas d'absence prolongée.

7.3 Réglages

7.3.1 Sélection du mode de fonctionnement

Après chaque allumage, l'appareil démarre en mode «chauffage + eau chaude sanitaire».

Pour modifier le mode de fonctionnement :

- Appuyez sur la touche (mode).

Pictogramme	Mode
	Chauffage + eau chaude
	Chauffage seul
	Eau chaude seule
Aucun	Vacances



IMPORTANT : *Lorsqu'aucun des deux pictogrammes n'est affiché, la chaudière est en mode protection contre le gel.*

7.3.2 Réglage de la température de l'eau chaude sanitaire

Sur les chaudières THEMAAS CONDENS installées avec un ballon d'eau chaude séparé muni d'un aquastat, le réglage de la température s'effectue sur le ballon et non sur la chaudière. La chaudière affiche  si les touches $\oplus$ ou $\ominus$ de la fonction  sont tout de même actionnées.

Sur les chaudières THEMAAS CONDENS installées avec un ballon d'eau chaude à capteur de température et les chaudières Thema CONDENS :

- Appuyez sur les touches $\oplus$ ou $\ominus$ de la fonction  pour régler la température de l'eau chaude sanitaire

	Température de l'eau (°C)
min.	38
	$T^\circ \leq 49$
max.	60

Remarque :

- Le libellé  s'affiche jusqu'à la température indiquée dans le tableau ci-dessus.
-  correspond à une plage de température préconisée pour un usage courant.

7.3.3 Réglage de la température de l'eau du circuit de chauffage

- Appuyez sur les touches $\oplus$ ou $\ominus$ de la fonction  pour régler la température de l'eau du circuit de chauffage.

	Température de l'eau (°C)
min.	10
max.	Préréglée par l'installateur

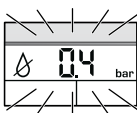
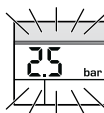
Remarque : si une sonde de température extérieure ou un thermostat d'ambiance modulant est raccordé à l'appareil :

- La température de l'eau du circuit de chauffage est calculée par la chaudière, il n'est plus nécessaire ni possible de la régler manuellement.
- Un appui bref sur une des touches $\oplus$ ou $\ominus$ de la fonction  fait apparaître la valeur de cette température.

BESOIN D'AIDE ?

8 Dépannage

Dans ce chapitre, vous trouverez tous les codes défauts qui peuvent s'afficher, ainsi que les actions correctives que vous pouvez apporter pour remettre l'appareil en service. Les autres codes défauts doivent impérativement être traités par un professionnel qualifié.

Symbole ou code défaut	Cause possible	Solution
L'appareil cesse de fonctionner	Coupure de courant électrique	Vérifiez qu'il n'y a pas de coupure du réseau électrique et que l'appareil est correctement branché. Dès que l'alimentation électrique est rétablie, l'appareil se remet automatiquement en service. Si le défaut persiste, contactez un professionnel qualifié.
	Anomalie	Appuyez sur le bouton reset. Attendez 5 secondes. Si le défaut persiste et que le symbole  apparaît, contactez un professionnel qualifié.
	Manque d'eau dans l'installation (< 0,5 bar)	Ouvrez le robinet de remplissage situé sous l'appareil jusqu'à obtenir une pression comprise entre 0,8 et 1,2 bar sur l'indicateur. Si le remplissage devait être renouvelé trop souvent, la cause pourrait être une fuite dans votre installation. Dans ce cas, contactez un professionnel qualifié afin qu'il effectue un contrôle de l'installation.
	Surplus d'eau dans l'installation	Purgez un radiateur pour réduire la pression du circuit chauffage ou contactez un professionnel qualifié.
	Défaut	Contactez un professionnel qualifié.

- Si l'appareil ne fonctionne pas une fois que vous avez suivi les conseils de base pour résoudre le problème, laissez-le éteint et contactez un professionnel qualifié.

9 Dispositifs de sécurité de l'appareil

9.1 Protection de la chaudière contre le gel

En cas de risque de gel :

- Assurez-vous que la chaudière est alimentée électriquement et que le gaz arrive à la chaudière.
- Pour une absence de quelques jours, sélectionnez le mode «vacances». Dans ce mode, seule la pression d'eau dans le circuit de chauffage est visible.

Le système de protection contre le gel commande la mise en fonctionnement de la chaudière de la pompe dès lors que la température dans le circuit de chauffage descend en dessous de 12°C. La pompe s'arrête dès que la température de l'eau contenue dans le circuit de chauffage atteint 15°C. Si la température dans le circuit de chauffage descend en dessous de 7°C, le brûleur s'allume et fonctionne tant que cette température est inférieure à 35°C.

Si la chaudière est en mode eau chaude seule, le dispositif de protection contre le gel est également actif.

9.2 Protection de l'installation contre le gel

La protection de l'installation contre le gel ne peut être garantie uniquement par la chaudière. Un thermostat d'ambiance est nécessaire pour contrôler la température de l'installation.

- En cas d'absence prolongée et donc de mise hors tension du logement et de la chaudière, contactez un professionnel qualifié afin qu'il effectue la vidange de l'installation ou qu'il protège le circuit de chauffage par ajout d'un additif antigel spécial chauffage.



ATTENTION : Votre circuit d'eau sanitaire (froide et chaude) n'est pas protégé par la chaudière.

10 Maintenance et entretien de l'appareil

10.1 Nettoyage



Arrêtez l'appareil avant de le nettoyer.

- Utilisez un chiffon humide et un détergent liquide doux pour nettoyer l'habillage de l'appareil, puis un chiffon sec pour le polir.



N'utilisez pas de produit abrasif ou de nettoyage à base de solvant car vous risqueriez d'abîmer la peinture.

10.2 Entretien régulier

Il est important de faire entretenir régulièrement votre appareil afin de garantir sa longévité et son bon fonctionnement en toute sécurité.



Un entretien incorrect ou non adapté peut gravement compromettre la sécurité de l'appareil et peut provoquer des blessures corporelles.

- Faites toujours appel à un professionnel qualifié.

Le contrat d'entretien est une formule simple comprenant la visite d'entretien annuel et, éventuellement, les interventions pour dépannage. Il existe de nombreuses formules où les prestations proposées varient. Pour les dépannages, les frais de déplacement, la main d'œuvre et le coût des pièces de rechange peuvent même être couverts. N'hésitez pas à en discuter avec votre installateur ou votre Service Après Vente.

Il est important de noter qu'un entretien régulier de la chaudière et des conduits d'évacuation est indispensable au bon fonctionnement de l'installation du chauffage central. Il permet d'allonger la durée de vie de l'appareil, de réduire sa consommation d'énergie et ses rejets polluants. Enfin, pour pouvoir bénéficier de la garantie de la marque Saunier Duval de 2 ans sur les pièces de votre appareil, à compter de sa date de mise en service, il est obligatoire que votre appareil soit vérifié, nettoyé et réglé au moins 1 fois par an conformément à la réglementation (voir autres conditions dans les conditions générales de garantie).

10.3 Pièces de rechange

Afin de garantir la sécurité du fonctionnement de l'appareil ainsi que sa longévité, n'utilisez que des pièces d'origine agréées par le fabricant.

11 Contactez votre service après-vente

Nettoyé et bien réglé, votre appareil consommera moins et durera plus longtemps. Un entretien régulier de l'appareil et des conduits par un professionnel qualifié est indispensable au bon fonctionnement de l'installation. Il permet d'allonger la durée de vie de l'appareil, de réduire sa consommation d'énergie et ses rejets polluants.

- Rendez-vous sur le site Internet www.saunierduval.fr ou contactez-nous au 09 74 75 02 75, pour obtenir la liste des professionnels Stations Techniques Agréées Saunier Duval de votre département. Ces professionnels qualifiés sont régulièrement formés au dépannage de nos produits.



Sous réserve de modifications techniques

0020078808_01 - 11/09

VAILLANT GROUP FRANCE SA
«Le Technipole» - 8, avenue Pablo Picasso
94132 Fontenay-sous-Bois cedex - France
Téléphone: +33 1 49 74 11 11
Télécopie: +33 1 48 76 89 32
Site Internet : www.saunierduval.fr

SA Au capital de 7.328.460 Euros
301 917 233 RCS NANTES
SIREN 301 917 233

VAILLANT GROUP



Saunier Duval